

## DFASP2 - 5<sup>ème</sup> Année filière PHBMR

---

2023 - 2024

### Stage hospitalier et conditions d'accès à des postes de

### Faisant Fonction d'Interne

---

Les étudiants admis au concours de l'internat (classés sur liste principale uniquement) en pharmacie peuvent prendre un poste de Faisant Fonction d'Interne (FFI) du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre sous réserve de :

1. Avoir obtenu l'accord préalable du pharmacien Chef de service de l'hôpital où ils sont affectés pour leur stage hospitalier de 5<sup>ème</sup> Année

Les étudiants devront manifester leur souhait de prendre un poste de FFI le plus précocement possible, auprès du pharmacien Chef de service, de préférence avant leur arrivée dans leur hôpital d'affectation (1<sup>er</sup> avril).

2. Choisir en priorité un poste dans l'établissement d'affectation pour leur stage hospitalier
3. Avec l'accord de leur Chef de service de stage hospitalier de 5<sup>ème</sup> Année, en cas d'absence de poste disponible dans l'établissement d'affectation pour leur stage hospitalier, choisir un poste dans un **établissement ouvert aux étudiants de la faculté de Paris-Saclay** (liste disponible sur le e campus, 5<sup>ème</sup> Année PHBMR, section « Hôpitaux accueillant des externes en pharmacie »)
4. Avoir obtenu la validation définitive du choix du poste de FFI par le coordonnateur des stages hospitaliers de 5<sup>ème</sup> Année (Pr Christine Fernandez). Cette validation est indispensable avant toute démarche auprès de la direction de l'établissement choisi. **Ce n'est qu'après cette validation que l'étudiant pourra s'engager auprès du Chef de Service proposant le poste de FFI. En d'autres termes, il est indispensable d'obtenir cet accord avant de s'engager auprès d'un Chef de Service.**

Les étudiants prenant un poste de FFI au 1<sup>er</sup> mai **devront au préalable valider un mois de stage hospitalier** (du 1<sup>er</sup> au 30 avril) dans leur affectation d'origine.